

# Première mondiale scientifique avec les EHS de la forêt de Saoû en France: La preuve des encéphaloscans comparatifs.

Les EHS ont le droit de vivre, mais en France face à la pression des lobbies c'est une absence de toute reconnaissance, ce droit inaliénable ne leur est pas à ce jour octroyé.

Pour survivre ils n'ont pas le choix, il est donc légitime qu'ils prennent leur devenir en main comme d'autres l'ont fait en 1940 face à un gouvernement "légitime" qui était totalement inféodé à un pouvoir illégitime.

L'ignorance sur les notions de bases de l'électromagnétisme est savamment entretenue par les lobbies : C'est l'énergie électromagnétique naturelle qui est à l'origine de la théorie du créationnisme de la vie sur terre, celui-ci se calque en complément de la théorie de l'évolutionnisme de Darwin. Pour faire simple, nous naissons tous EHS, car l'humain est totalement bioélectromagnétique, tous nos échanges cellulaires sont ElectroMagnétiques, nous perdons cet état à notre mort lorsque ces échanges cessent, notre électroencéphalogramme devient plat, problème : La majorité de la population est totalement ignorante de cette réalité, en d'autre terme l'état d'EHS est génétique, son degré de perception (sensibilité) est variable suivant les personnes et l'environnement.

Le principal facteur de perturbation de cet état est la nouvelle pollution électromagnétique artificielle qui n'a jamais existé sur terre jusqu'à présent, la pire de toute étant celle non confinée (sauf dans les fours) des rayonnements des communications mobiles issus du spectre de Hautes Fréquences micro-ondes.

Pour les fréquences électromagnétiques artificielles plus courtes, cette pollution est confinée dans les ... réacteurs nucléaires, c'est exactement pareil mais à une autre échelle, qui le sait ? En effet, plus la longueur d'ondes est courte, plus l'énergie dégagée est importante, c'est pour cela qu'il a des zones dites de sécurité pour les antennes relais et les téléphones mobiles [[Nokia : manuel utilisateur](#)].

Plus la longueur d'onde diminue (ex. GHz) comme pour les Répéteurs Hertiens de la TM, cela engendre [une stricte interdiction de stationner dans les faisceaux d'irradiation](#), ceci quelque soit la distance de la source, même à des kms : l'irradiation étant létale dans un laps de temps très court.

L'interaction des CEM artificiels avec le métabolisme bioélectromagnétique humain génère des pathologies décrites dans [Le Syndrome des Micro-Ondes](#) [Dr C.Monnet et P. le Ruz avec vidéo].

Dans la littérature scientifique c'est le Dr Richard Gauthier qui a transcrit [\[dossier scientifique\]](#) les mécanismes d'interactions liés à l'exposition aux Champs ElectroMagnétiques artificiels des HF micro-ondes dans les protéines de la membrane cellulaire ce qui déclenche des modifications en chaînes, notamment les taux de calcium, l'activation d'enzymes et la fabrication des protéines de stress. Les enzymes vont d'abord activer des réactions en chaînes, puis, si le signal persiste, les protéines de stress vont bloquer diverses fabrications au sein même de la cellule dont par exemple les messagers entre les cellules du cerveau appelés neuromédiateurs, ce qui a pour conséquence une modification de l'activité du cerveau.

## Première mondiale scientifique à la forêt de Saoû : Encéphaloscans comparatifs.

Pourquoi avoir choisi la forêt de Saoû ? :

Il existe maintenant en France très peu de Zones Blanches ou de lieux à faibles rayonnements EM artificiels (EHS Zones Refuges). Ces lieux, bien évidemment ne peuvent qu'être principalement des zones naturelles sans habitant, en conséquence sans aide pour leur survie et leur ressourcement, les EHS n'ont que peu de choix de zones foncières de vie.

La forêt de Saoû est un de ces lieux où les EHS peuvent survivre, néanmoins pour valider cet espace naturel sensible et inhabité une expérience est en cours, non pas depuis quelques semaines comme on pourrait le croire suite à la médiatisation actuelle de l'action, mais depuis plusieurs mois in situ, ceci aux yeux de tous, mais paradoxalement celle-ci s'est déroulée sans intervention, sans gendarme, huissier, arrêté d'expulsion ou assignation en référé !.

C'est une première mondiale qui a demandé beaucoup de courage à Philippe, EHS, membre du collectif "Une terre pour les EHS" qui a servi de cobaye en résidant seul pendant plusieurs mois dans l'environnement particulièrement hostile de l'hiver 2009-2010 à la forêt de Saoû.

Son seul contact étant celui contemplatif des écocardes présents dans la journée à la forêt de Saoû.

La présence de Philippe, "le cobaye ermite" avec son camping-car à la forêt de Saoû n'était pas anodine, en effet il était suivi médicalement par l'ARTAC qui regroupe des scientifiques donc les recherches sont axées sur les cancers et à ce titre un groupe ayant à sa tête le Pr Dominique Belpomme travaille sur l'Électro Hyper-Sensibilité et une cohorte d'EHS.

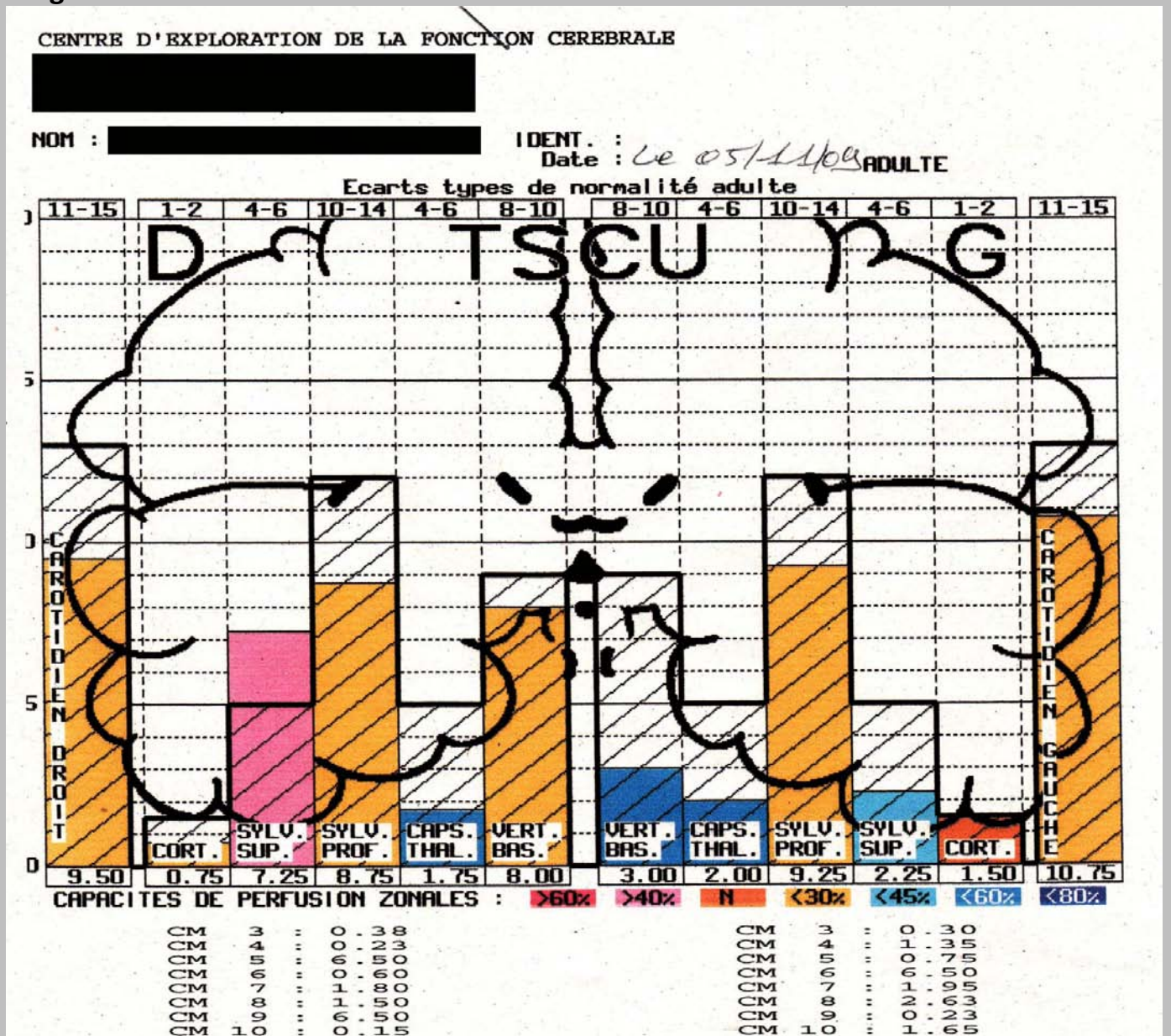
Un [État des lieux des recherches de l'ARTAC sur les CEM](#) a été publié au 18 12 2009.

Philippe a subi divers examens médicaux conservatoires avant son séjour à la forêt de Saoû, dont un encéphaloscans dans les services du Centre d'Exploration de la Fonction Cérébrale du Dr Ph Lebar.

L'encéphaloscans est actuellement le meilleur marqueur (diagnostic) des signes de la "souffrance" cérébrale chez les personnes souffrant d'Électro Hyper-Sensibilité. Cet examen donne une image de l'irrigation artérielle des zones des deux hémisphères du cerveau. Les analyses des résultats des encéphaloscans sont basées par rapport à des écarts types de références.

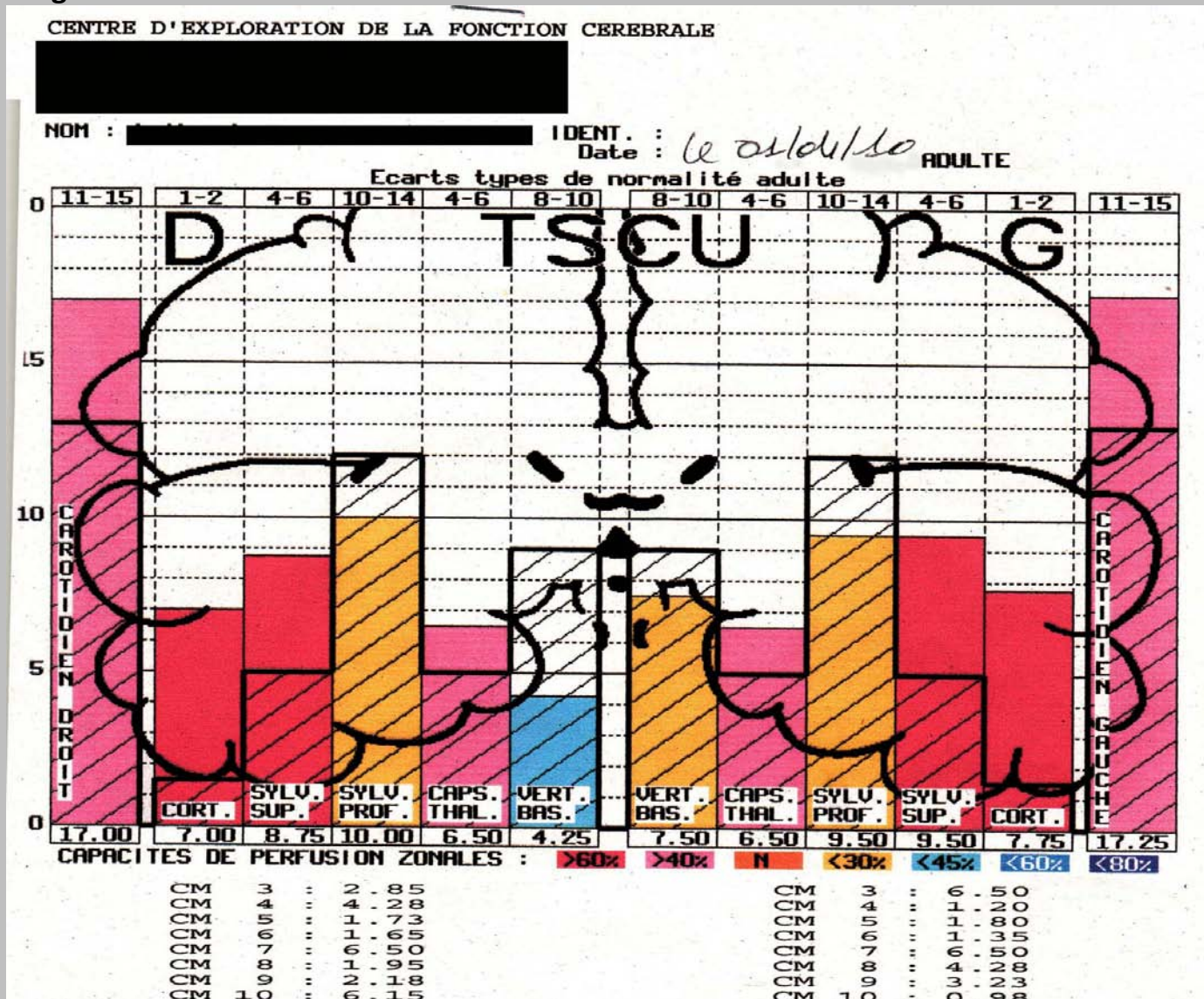
Sur le diagramme en barres verticales, apparait en couleur rouge et en orange les zones correctement irriguées ; en jaune ou en bleu les zones qui souffrent d'un débit (vascularisation) insuffisant.

Diagramme 1



Le diagramme 1 représente l'encéphaloscans de Philippe EHS avant son arrivée à la forêt de Saoû, on constate que rester exposé depuis plusieurs années à la pollution électromagnétique artificielle micro-ondes d'une ville moyenne, il est en état de faiblesse : Sur ce 1er diagramme, les valeurs des débits des diverses zones des deux hémisphères du cerveau sont très altérées.

## Diagramme 2



Le diagramme 2 représente l'encéphalogramme de Philippe EHS après plus de trois mois de séjour dans la forêt de Saoû (zone à très faible rayonnement EM artificiel), on constate une amélioration spectaculaire des débits artériels cérébraux dans les deux hémisphères du cerveau, conséquence physique concrète : Philippe n'était plus en état d'affaiblissement. (extrait de la feuille d'analyse médicale : L'exemple de la 5<sup>ème</sup> barre (tranche) correspondant à la zone capsulo-thalamique de l'hémisphère droit où l'on est passé d'un débit d'irrigation anormalement faible à une zone correctement irriguée).

Cette expérience scientifique est une preuve qui devrait ouvrir les yeux des autorités sanitaires sur l'impérieuse nécessité de légiférer immédiatement sur l'abaissement drastiques des seuils d'irradiation EM, la création de Zones Refuges pour les EHS dans chaque département, avec en parallèle l'instauration d'un cadastre Hertzien dans chaque commune afin que les citoyens puissent savoir les taux d'irradiation des zones d'habitat.

Pareillement tous les panneaux d'informations électroniques municipaux de France devraient comporter au même titre que l'affichage de la date ou de la température, une sonde intégrée destinée à l'affichage de la valeur de l'irradiation ambiante, cette information étant cruciale pour les personnes âgées, les femmes enceintes et toutes les personnes en état de faiblesse (malade) se trouvant in situ.

Dans l'immédiat, les rares zones encore préservées de la pollution électromagnétique artificielle sont plus que précieuses, ce sont les seuls endroits où les EHS peuvent aller pour pouvoir améliorer leur état de santé, voire pour certains EHS cloîtrés, souvent en état de faiblesse extrême, les seuls lieux où ils peuvent encore survivre.

Dans ces conditions ce Référé de la honte n'a aucune importance ... lorsque l'on veut vivre.

[reportage JT de France 3 du 15 07 2010 à 6'47"](#)

Faites œuvre de salubrité publique, substituez-vous aux autorités sanitaires en diffusant ce document.